

## DÉLIBÉRATION n° CAC-13-12-2018-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2018

Ouverture d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation  
Poste 01 PR 1114 : poste de professeur de section CNU « Droit privé et sciences criminelles »  
Pour l'UFR Droit et Sciences sociales

### Le Conseil académique en formation plénière

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les Statuts de l'UFR Droit et Sciences sociales ;
- Vu la délibération n° CA-16-11-2018-07 adoptée par le Conseil d'administration en date du 16 novembre 2018 portant avis favorable à l'unanimité à la demande d'ouverture d'un poste de Professeur des Universités en section 01 (Droit privé et sciences criminelles) pour la rentrée 2019, au titre du concours ;
- Vu le document adressé au Conseil académique en formation plénière ;
- Vu la proposition présentée en Conseil académique en formation plénière ;

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

La proposition d'ouverture d'un poste de Professeur des Universités en section 01 (Droit privé et sciences criminelles) à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, pour l'UFR Droit et Sciences sociales, est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

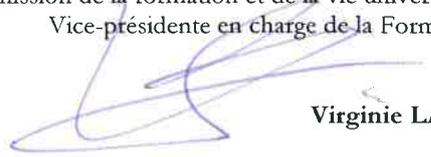
Ce poste ayant, par ailleurs, fait l'objet d'une demande d'ouverture au titre du concours, la voie de la mutation exclusive ne sera utilisée qu'en cas de réponse négative de la part du ministère.

#### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

42 votants	Pour	36
	Contre	3
	Abstentions	3

Fait à Poitiers, le 13 décembre 2018  
La Présidente de séance du Conseil académique en formation plénière,  
Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,  
Vice-présidente en charge de la Formation,



Virginie LAVAL